

consumer, pour leur témoigner son amour, et, pour reconnaissance, je ne reçois de la plupart que des ingratitude par leurs irrévérances et leurs sacrilèges, et par leurs froideurs et les mépris qu'ils ont pour moi dans ce sacrement d'amour." Après avoir exprimé cette plainte d'un Cœur blessé dans son amour, Notre-Seigneur ajouta : " C'est pour cela que je te demande que le *premier Vendredi d'après l'octave du Saint-Sacrement* soit dédié à une *fête particulière* pour honorer mon Cœur." Le Roi de nos âmes ne se contente pas d'un désir vague : il demande quelque chose de bien précis, une fête spéciale, et il va même jusqu'à fixer le jour où il convient que cette fête soit célébrée.

Notre-Seigneur va plus loin. Il daigne préciser lui-même ce qui devra constituer cette fête : " Ce jour-là, dit-il, on honorera mon Cœur en lui faisant réparation d'honneur par une *amende honorable, communiant pour réparer* les indignités qu'il a reçues pendant le temps qu'il était exposé sur les autels." Amende honorable, communion réparatrice, voilà deux éléments essentiels de la fête que Jésus demande ; et comme cette réparation vise particulièrement les outrages faits à la divine Eucharistie et au Très-Saint-Sacrement exposé, on peut dire que Notre-Seigneur, du moins implicitement, exprime le désir que pendant la fête consacrée à honorer son divin Cœur, il y ait exposition du Très-Saint-Sacrement.

Enfin, à part l'honneur rendu au Cœur sacré de Jésus, quel sera, pour nous-mêmes, le fruit de la nouvelle fête ? " Je te promets, dit Notre-Seigneur à sa confidente, que mon Cœur se dilatera pour répandre avec abondance les influences de son divin amour sur ceux qui lui rendront cet honneur, et qui procureront qu'il lui soit rendu (2)." Jésus-Christ ne pouvait promettre davantage : dilater son Cœur, c'est ouvrir toutes grandes sur le monde, sur les âmes repentantes et fidèles, les sources de l'infinie miséricorde et de l'infinie puissance.

Déjà sans doute, Nos Très Chers Frères, la dévotion au Cœur de Jésus s'est manifestée parmi nous d'une façon non équivoque. Dès l'année 1700, Mgr de Saint-Vallier, de pieuse mémoire, établissait au monastère des Ursulines de Québec, le vendredi qui suit l'octave de la fête du Très-Saint-Sacrement, " une fête particulière en l'honneur du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ (3)". Depuis de longues années, cette fête du Sacré-Cœur est célébrée en notre pays, quoique la solennité en soit transférée au dimanche suivant. Nous avons Nous-même, en 1907, pour obtempérer aux volontés de Sa Sainteté Pie X, or-

(2) *Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie* (ça et là), et *Lettres de la Bienheureuse*, surtout la *CIVe*.

(3) *Mandements des Evêques de Québec*, vol. I, p. 384.